

NOM de l'enfant : PRENOM :

Ecole : Date de naissance :

- ☐ Autorise la diffusion de l'image et de la voix
 ☐ N'autorise pas la diffusion de l'image et de la voix
☐ Autorise mon enfant à rentrer seul de l'activité
 ☐ N'autorise pas mon enfant à rentrer seul de l'activité

Temps libre après l'école et le mercredi

Pour les 6-11 ans

INSCRIPTION TRIMESTRIELLE PAYANTE

3eme trimestre : du lundi 27 avril au vendredi 5 juin 2026

Merci de
cocher la ou
les
inscriptions

Lundi	16H30 à 18H	Echecs	
		Escrime *	

*Les enfants sont à chercher à 18H à la Cour Elmia –
31a rue Principale – salles 1 et 2

Mardi	16H30 à 18H	Artistes en herbe	
	16h30 à 18h	Ludo Robot *	
	16h30 à 18h	Tennis de table	
	17h15 à 18h15	Escalade *	

* Les enfants sont à chercher à 18H à la Cour Elmia –
31a rue Principale

* Les enfants sont à déposer et à chercher au
Centre sportif Nelson Mandela – rue du Marais

Mercredi	8H30 à 10H	Multi-activités	
	10H à 12H	Créations maison	
		L'art au bout des doigts	
	14h à 16h	Science et nature	
	14H à 15H30	Roller débutants	
	15H30 à 17H	Roller confirmés	
	15H30 à 18H	Multi-activités	

Jeudi	16H30 à 18H	Tennis	
	17H à 18H	Sports collectifs *	

* Les enfants sont à déposer et à chercher au
Gymnase des Malteries - 49 Rue des Malteries

Vendredi	17H à 18H	Yoga *	
	17H à 18H	Parkour *	

*Les enfants sont à déposer et à chercher à la Cour
Elmia – 31a rue Principale – salle B

*Les enfants sont à déposer et à chercher au
gymnase Leclerc, 17 rue Poincaré

INFORMATIONS PRATIQUES / RÈGLEMENT INTERIEUR

► Pour s'inscrire :

Vos démarches d'inscription sont simplifiées via l'Espace Citoyen Premium (ECP = portail famille). Vous avez la possibilité d'y déposer tous les documents administratifs nécessaires pour ensuite finaliser votre inscription sur rendez-vous (à prendre en ligne).

Aucun dossier incomplet ne sera accepté (cf. liste des documents requis sur le programme)

Seuls les parents à jour dans leurs paiements peuvent procéder à une inscription.

Aucune inscription n'est possible par mail ou par téléphone.

Les inscriptions ont lieu :

- Pour les activités du Temps libre : dans les 15 jours qui précèdent le début de chaque trimestre.
- Pour le « multi-activités » : uniquement pour les enfants inscrits à une activité du mercredi, le matin ou l'après-midi.

Condition d'âge des enfants

Peuvent s'inscrire à notre programme les enfants inscrits à l'école élémentaire en 2025/2026 et jusqu'à leur 12ème anniversaire.

► Concernant les tarifs : ils varient selon le quotient familial.

Quotient familial	Tarif forfaitaire trimestriel pour une activité	Tarif forfaitaire pour une activité + multi activités (du matin ou de l'après-midi)
0 à 349	15,00 €	23,00 €
350 à 499	17,00 €	25,60 €
de 500 à 749	17,50 €	27,00 €
750 à 999	18,00 €	28,00 €
de 1000 € à 1249	18,50 €	31,00 €
1250 à 1499	19,50 €	32,00 €
de 1500 à 1749	20,50 €	34,00 €
1750 à 1999	22,60 €	37,00 €
> 2000 €	25,00 €	40,00 €
HORS COMMUNE	50,00 €	80,00 €

Pour les habitants de Schiltigheim : réduction de 10% sur la facture globale à partir du 2ème enfant.

► Concernant la facturation.

Elle est forfaitaire et trimestrielle.

Une fois l'inscription faite, tout trimestre est dû.

- Une activité ne peut démarrer que si le quota minimum d'inscrits en début de trimestre est atteint. Dans le cas contraire, elle est annulée pour le trimestre.
- En cas d'absence d'un intervenant en cours du trimestre, une solution de remplacement est toujours recherchée. Toutefois, si ce n'est pas possible, aucune déduction ne peut s'appliquer au tarif forfaitaire trimestriel.
- Les inscriptions ne peuvent être ni modifiées ni annulées sauf sur présentation d'un justificatif (ex. certificat médical) à produire avant la date de démarrage de l'activité. En cours de trimestre, aucune déduction ne peut s'appliquer au tarif forfaitaire trimestriel.

► Concernant les retards / absences.

Afin d'assurer le bon déroulement de nos activités, nous vous remercions d'être ponctuels et de prévenir la Maison du jeune citoyen par téléphone 03 88 83 84 80 ou par mail : mjcs@ville-schiltigheim.fr en cas de retard ou d'absence.

► Concernant la prise en charge des enfants.

Les enfants sont accueillis 10 min. max. avant le démarrage de l'activité et doivent être cherchés à la fin de l'activité sauf s'ils ont l'autorisation de rentrer seuls, ou s'ils sont inscrits au multi-activités du mercredi soir.

En dehors de ces horaires, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de la Maison du jeune citoyen.

► Concernant les tenues

Pour les activités artistiques et les multi-activités

>> Prévoir un vieux t-shirt ou un tablier

Pour les activités nature

>> Prévoir une tenue extérieure et des chaussures de marche

Pour les activités sportives

>> Prévoir une tenue sportive adaptée (survêtement, short, maillot de bain, etc...), des chaussures adaptées et une gourde avec une boisson fraîche. Equipement spécifique pour le roller : rollers, casque, protections.

Pour des raisons de sécurité, un enfant non équipé ne pourra participer à l'activité.

Je, soussigné(e), , reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur. Fait à le :

Signature du représentant :